

# **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

## **COMITE SYNDICAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE d'EXPLOITATION DU 21-03-2019**

### **COMPTE- RENDU**

#### **Ordre du jour**

##### **I Compte administratif 2018 – Compte de gestion 2018**

- ✓ Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2018
- ✓ Affectation du résultat 2018

##### **II Budget prévisionnel 2019**

- ✓ Vote du Budget Primitif 2019

##### **III Tarifs du service 2019**

- ✓ Tarif 2019 : non-professionnel
- ✓ Tarif 2019 : professionnel
- ✓ Tarif 2019 : Redevance Agence de l'Eau
- ✓ Tarif 2019 : Réseaux en gestion déléguée
- ✓ Tarif 2019 : Prestations de service administratives
- ✓ Tarif 2019 : Main d'œuvre pour travaux
- ✓ Tarif 2019 : Prestations inscrites au règlement de service
- ✓ Tarif 2019 : Fourniture et pose compteurs 1 et 5 m<sup>3</sup>/h sur branchements pré-équipés
- ✓ Quotas consommation 2019 et tarif du dépassement

##### **IV Autres délibérations**

- ✓ Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019
- ✓ Déclaration vacance de poste de Directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- ✓ Retrait des communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande
- ✓ Approbation statut et règlement intérieur du S.I.D.

##### **VI Informations et questions diverses**

- ✓ Informations diverses :
  - *Mise en route des réseaux*
  - *Point sur les autorisations dans la rivière Drôme*
  - *Point sur les contentieux en cours*
  - *Schéma directeur d'irrigation « Drôme des Collines »*
  - *Consultations – Marchés*
  
- ✓ Questions diverses

Proposition de modification de l'ordre du jour :

- Ajout des délibérations n°20, n°21, relative à des parcelles sur le territoire du canal de la Bourne
- Ajout de la délibération n°22 relative à une convention d'autorisation du domaine public du canal de la Bourne
- Ajout de la délibération n°23 relative au versement au groupement d'entraide

Pièces jointes :

- Pièce n°1: 2018 Compte administratif, Résultats
- Pièce n°2: 2018 Compte de gestion (disponible en consultation auprès de la direction du SID)
- Pièce n°4: 2018 Comptabilité analytique (transmis par mail)
- Pièce n°1: 2019 Budget prévisionnel
- Pièce n°6: 2019 Tarifs pour les usagers professionnels
- Pièce n°7 : Projet de fiche de poste Directeur de la régie d'exploitation du SID (transmis par mail)
- Pièce n°8 : Projet d'annonce de recrutement (transmis par mail)
- Pièce n°9 : Projet de Statuts du SID (transmis par mail)
- Pièce n°10 : Projet de règlement intérieur du SID (transmis par mail)
- Pièce n°11 : Projet de convention SID – Société des carrières BENOIT GAUTHIER

<i>Nombre de Membres en exercice</i>	: 84
<i>Nombre de Membres présents</i>	: 34
<i>Nombre de pouvoirs écrits</i>	: 5
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	: 39
<i>Nombre de Membres excusés</i>	: 7

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 mars 2019 à 18 h 00, le comité syndical et le Conseil d'Administration de la Régie du syndicat a été à nouveau convoqué le 21 mars 2019 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.**

M Le Président remercie de M le Trésorier (M Susillon) de sa présence

## **I Compte administratif et Compte de gestion 2018**

**Délibération n°190312 01** : Approbation du compte administratif 2018

Voir document pièce n°1

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°190312 01** : Approbation du compte de gestion 2018

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°190312 02** : Affectation du résultat 2018

Au Vu des résultats 2018 (Voir document pièce n°1), il est proposé l'affectation suivante du résultat de la section «fonctionnement»

**Résultat 2018 : 4 646 860.07 €**

- Affectation à la section investissement : programme n° 300 : Siège du SID : 1 700 000 €
- Affectation à la section investissement : programme n° 130 : Crest Nord : 40 000 €
- Affectation à la section investissement : programme n° 260 : Drôme Nord : 80 000 €
- Affectation à la section investissement : programme n° 160 : Marsanne : 80 000 €
- Affectation à la section investissement : programme n° 210 : Loriol / Cliousclat : 10 000 €
- Affectation à la section investissement : programme n° 240 : Larnage : 25 000 €

**Report année 2019 : 2 711 860.07 €**

Voir document pièce n°1

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Comptabilité analytique :**

Voir document pièce n°4 (document envoyé par mail)

## **II Budget prévisionnel 2019**

**Délibération n°190312 03** : Approbation du budget prévisionnel 2019

Voir document pièce n°1

**Nota : le budget prévisionnel prend en compte les demandes de modifications de tarifs faites par les responsables de territoire depuis la réunion du bureau du 22/02/2019 (notamment sur le territoire Etoile Livron)**

## Délibération approuvée à l'unanimité

### III Tarifs du service 2019

#### Délibération n°190312\_04 : Tarifs 2019 du service pour les usagers non professionnels

Une prime fixe en fonction du débit souscrit :

- 1 m<sup>3</sup>/h 68.69 € HT
- 3 m<sup>3</sup>/h 88.32 € HT
- 5 m<sup>3</sup>/h 117.75 € HT
- 10 m<sup>3</sup>/h 196.25 € HT
- 15 m<sup>3</sup>/h 335.07 € HT
- 20 m<sup>3</sup>/h 478.67 € HT
- 30 m<sup>3</sup>/h 622.27 € HT
- Jardins familiaux « Bourne » : 40.00 € H.T.

Un minimum de consommation :

- 1 et 3 m<sup>3</sup>/h 150 m<sup>3</sup>
- 5 m<sup>3</sup>/h 300 m<sup>3</sup>
- 10 m<sup>3</sup>/h et au delà 500 m<sup>3</sup>

Un tarif unique de 0.125 €/m<sup>3</sup> HT+ redevance Agence de l'Eau

## Délibération approuvée à l'unanimité

#### Délibération n°190312\_05 : Tarifs 2019 de la redevance Agence de l'eau

Proposition de tarifs de la redevance Agence de l'eau

- 0.007 € H.T./m<sup>3</sup> consommé pour les réseaux sous pression
- 9 € H.T. / l/s souscrit pour les réseaux gravitaires

## Délibération approuvée à l'unanimité

#### Délibération n°190312\_06/07/08 : Tarifs 2019 du service pour les réseaux en gestion directe

**Nota : Les tarifs proposés prennent en compte les demandes faites par les responsables de territoire depuis la réunion du bureau du 22/02/2019 et avant le 05/03/2019 (notamment sur le Territoire du Sud St Restitut).**

Voir document pièce n°6

## Délibération approuvée à l'unanimité

#### Délibération n°190312\_09 : Tarifs 2019 du service pour les réseaux en gestion déléguée

Nota : Délibération du comité syndical seul sans les membres extérieurs du conseil d'administration de la Régie d'exploitation.

Voir document pièce n°

**Nota : Les tarifs proposés prennent en compte les demandes faites par les responsables de territoire depuis la réunion du bureau du 22/02/2019 et avant le 05/03/2019 (notamment sur le Territoire Etoile/Livron).**

### **Délibération approuvée à l'unanimité par les membres du comité syndical uniquement**

#### **Délibération n°190312 10 : Tarifs 2019 pour les prestations de services**

Proposition de revaloriser les montants des prestations administratives pour l'année 2019 de 2.50 %.

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°190312 11 : Tarifs 2019 pour les prestations de services ou travaux réalisés en régie**

Proposition de revaloriser de 2.5 % pour les prestations horaires pour les travaux en régie (heures de main d'œuvre – heures d'engins etc...)

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°190312 12 : Tarifs 2019 pour les prestations inscrites aux règlements de service**

Proposition de revaloriser de 2.5 % les prestations inscrites en annexe des règlements de services (jaugeage compteur, dépose et repose compteur suite à impayés etc....)

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°190312 13 : Tarifs 2019 pour les prestations de fournitures et pose de compteurs sur les branchements pré-équipés**

Proposition de revaloriser la fourniture et pose de compteurs pour les non professionnels de 1 et 5 m<sup>3</sup>/h soit :

<b>Prestations</b>	<b>€ H.T.</b>
Compteur 1 m <sup>3</sup> /h	162.00
Compteur 5 m <sup>3</sup> /h	284.00

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

## **Délibération n°190312 14** : Quota de consommation pour l'année 2019

Proposition de fixer à 4000 m<sup>3</sup>/ha le quota de consommation maximale pour la période du 15 juin à la fin de la saison d'irrigation.

Il est précisé que ce quota sera modifiable par territoire en fin de saison suivant la sécheresse et la pluviométrie.

Les m<sup>3</sup> consommés au-delà du quota seront facturés selon les dispositions suivantes:

<b>Territoire</b>	<b>Prix du m3 au-delà du quota</b>
Drôme Nord	2 x le prix du m3
Valloire Galaure	2 x le prix du m3
Peyrins Geysans	2 x le prix du m3
Larnage	2 x le prix du m3
Serves Erôme Gervans	Néant
Plaine de Romans	2 x le prix du m3
Canal de la Bourne	2 x le prix du m3
Sud Est Valentinois	3 x le prix du m3
Etoile / Livron	Néant
Allex-Montoison	3 x le prix du m3
Crest Nord	3 x le prix du m3
Crest Sud	3 x le prix du m3
Loriol Clousclat	Néant
Marsanne	4 x le prix du m3
Rhône-Montélimar	2 x le prix du m3
Sud (Tricastin – St Restitut)	2 x le prix du m3

Un relevé des compteurs agricoles sera effectué entre le 10 et le 20 juin de chaque année.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

## **IV Autres délibérations**

**Délibération n°15** : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019

	Droit public		Droit privé	
	Titulaire		Non titulaire	
			Temps complet	Temps partiel
Directeur		1		
Directeurs adjoints			1	
Responsables de service			3	
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			

Chargé de mission			1	
Agent Principal			1	
Employée administrative			1	3
Agent d'entretien				1
Responsable de réseaux			8	
Agent d'exploitation réseaux			8	
Agent d'exploitation TP			1	
Agent de Maîtrise principal	1			
Adjoint technique Principal	4			
- 1 <sup>ère</sup> classe	2			
- 2 <sup>ème</sup> classe				
Technicien automaticien			1	
Technicien électromécanicien			7	
Conducteur de travaux			2	
Chef d'équipe			1	
<b>TOTAL EFFECTIF (46 p)</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>4</b>

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°16 :** Déclaration de vacance du poste de Directeur au 01/01/2020

Voir documents pièce n°7 (projet de fiche de poste) et n°8 (projet d'annonce de recrutement)

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°17 :** Retrait des communes de Mirmande et Saulce sur Rhône

Approbation du retrait des communes de Mirmande et de Saulce sur Rhône du SID

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°18 :** Approbation des nouveaux statuts du SID

Voir documents pièce n°9

Le projet de modification des statuts est identique à celui présenté, pour information, au précédent comité syndical

Nota : Les statuts seront mis en application pour les élections de 2020

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération n°19 :** Approbation du nouveau règlement intérieur du SID

Voir documents pièce n°10

Le projet de règlement intérieur est identique à celui présenté, pour information, au précédent comité syndical

Nota : Le règlement intérieur sera mis en application pour les élections de 2020

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

## **V Délibérations ajoutées à l'ordre du jour**

#### **Délibération n°20** : Territoire du canal de la Bourne

Déclassement (sortie du périmètre de la concession du canal de la Bourne) des parcelles Yc n°188 et Yn n°588 sur la commune d'Alixan pour permettre à l'Etat de vendre ces parcelles à la commune d'Alixan.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°21** : Territoire du canal de la Bourne

Annulation de la délibération du 18/05/2017 relative à la parcelle Yb n°534 (562 m2) sur la commune d'Alixan

Approbation du projet de vente de la parcelle Yb n°534 à la commune d'Alixan pour 1 € (frais notariés pris en charge par la commune d'Alixan) et autorisation donner à M Le Président de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°22** : Territoire du canal de la Bourne

Approbation du projet convention entre le SID et la SOCIETE CARRIERES BENOIT GAUTHIER concernant la réalisation d'un pont de franchissement du canal de la Bourne et autorisation de passage en surplomb du domaine public sous réserve de l'approbation de cette convention par les services de l'Etat, ministère de l'agriculture : propriétaire de l'ouvrage

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération n°23** : Versement au groupement d'entraide

Approbation du montant versé au groupement d'entraide au SID : 17 000 € pour l'année 2019

Nota : Ce montant n'a pas été revalorisé depuis 2013

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

## VI Informations et Questions diverses

### V-1 Mise en route des réseaux

Dates de mise en service de réseaux d'irrigation pour la saison 2019

Nom du territoire	Réseaux	Date de mise en service
<b>Canal de la Bourne</b>	Canal	13/03/2019
<b>Canal de la Bourne</b>	Réseaux Lilas - Ruches - Vanelle	20/03/2019
<b>Canal de la Bourne</b>	Réseaux Rivières	25/03/2019
<b>Canal de la Bourne</b>	Granges Les Beaumont	25/03/2019
<b>Canal de la Bourne</b>	Autres réseaux	02/04/2019
<b>Sud Est Valentinois</b>		02/04/2019
<b>Rhône Montélimar</b>	Réseau nord	03/04/2019
<b>Rhône Montélimar</b>	Réseau sud	04/04/2019
<b>Marsanne</b>		02/04/2019
<b>Plaine de Romans</b>		02/04/2019
<b>Crest Nord</b>	Réseau Haut service (Juanon)	02/04/2019
<b>Crest Nord</b>	Réseau Bas service	27/03/2019
<b>Crest Sud</b>	Réseau Choméane	03/04/2019
<b>Crest Sud</b>	Réseau Grâne	05/04/2019
<b>Allex-Montoison</b>		02/04/2019
<b>Etoile Livron</b>		SAUR
<b>Drôme Nord</b>		11/03/2019
<b>Serves Erôme Gervans</b>		SAUR
<b>Larnage</b>		VEOLIA
<b>Valloire Galaure</b>	Réseau à fonctionnement à la demande	04/04/2019
<b>Loriol-Cliousclat</b>	Réseau de Loriol- Cliousclat	02/04/2019
<b>Tricastin-St Restitut</b>	Réseau gravitaire du Tricastin	02/04/2019
<b>Tricastin-St Restitut</b>	Réseau sous pression Tricastin	03/04/2019
<b>Tricastin-St Restitut</b>	Réseau St Restitut	04/04/2019
<b>Drôme des Collines</b>	Réseaux avec maintien de pression (ex Sygred)	03/04/2019
<b>Drôme des Collines</b>	Réseau à fonctionnement à la demande	05/04/2019
<b>Peyrins Geysans</b>	Réseau à fonctionnement à la demande	05/04/2019

Nota : les dates de service peuvent être repoussées en cas d'absence de besoins en eau et décalées de 1 à 2 jours en fonction des plans des plans de charges des équipes d'exploitation et des difficultés rencontrées lors des mises en service.

## **V-2 Point sur les autorisations de prélèvement dans la rivière Drôme**

Le Préfet a écrit au SID pour nous informer de son refus d'envisager une modulation du débit réservé au SMARD pour la saison 2019 devant les attaques incessantes de la FEDE 26 des arrêtés au tribunal administratif.

- ⇒ Risque d'arrêt de l'irrigation en cour de saison pour les réseaux de Crest Nord bas service et Crest Sud

Les irrigants ont été informé par mail de cette situation

Devant l'absence de réponse à la demande d'entrevue du SID (octobre 2018 et janvier 2019) du préfet, M KLEIN et M CROUZET ont rencontré le sous-préfet de Die.

Une rencontre entre M Le Président du SYGRED, M Le Président du SID et m Le Préfet est planifiée le 02 avril 2019.

## **V-3 Point sur les contentieux en cours**

- URSSAF

**Succès du recours du SID en 1<sup>ère</sup> instance – les services de l'URSAF ont fait appel**

- Fédération Départementale de Pêche

**Les arrêtés préfectoraux relatifs aux à la modulation des débits réservés aux seuils SMARD et Pues sur la rivière Drôme des années 2015 – 2017 et 2018 sont contestés par la Fédération départementale de pêche de la Drôme devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Les référés ont été rejetés mais le fond n'est pas jugé à ce jour.**

- M Dinet

**Recours devant le tribunal administratif pour bruit excessif de la station de pompage de Montelier**

- M Duffaud

**Rejet par le tribunal d'instance de Valence du recours de M Duffaud demandant le déplacement de la conduite présente sous son terrain**

## **V-4 Schéma directeur d'irrigation « Drôme des collines »**

Devant l'impossibilité actuelle de répondre à l'objectif des volumes prélevables sans impact important sur l'activité agricoles, les orientations suivantes ont été prises :

- Moratoire de 3 ans sur les prélèvements (maintien des prélèvements actuels) pris dans le cadre du SAGE,
- Autorisation unique de prélèvement (AUP) délivrée au SYGRED pour 3 ans sur la base du volume global maxi prélevé ses 10 dernières années,

- Modélisation du fonctionnement de la nappe de la mollasse afin de déterminer ses relations avec le milieu superficiel et les potentialités de prélèvement dans cette nappe : étude portée par le CD 26 dans le cadre du SAGE => résultats en 2022,
- Schéma directeur d'irrigation porté par le CD 26 avec des enquêtes détaillées des besoins agricoles en 2019 => résultats du schéma directeur en 2022.

**Le SID invite tous les irrigants collectifs et/ou individuels à participer activement à cette enquête et à être actif dans toutes les réunions locales qui pourront être organisées dans les cadres de ces études.**

Le périmètre de l'étude inclus les bassins versants des rivières Galaure, Herbasse, Chalon/Savasse, Joyeuse. 30 points de prélèvement du SID sont concernés.

***Nota : lors de l'enquête publique relative à l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) délivrée au SYGRED dans le cadre de la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective des Prélèvements agricoles (OUGC), les commissaires enquêteurs ont déplorés la très faible implication du monde agricole (contrairement au monde de l'environnement) à cette enquête.***

### **V-5 Consultations - marchés**

- Pose de canalisation
  - o Lot n°1 : St Paul 3 Châteaux : société BERTOULY
  - o Lot n°2 : Valence quartier Bayot : Groupement SOGEA/Cheval TP
- Site Web
  - o Entreprise INTERSED
- Renouvellement d'une pompe sur la station de pompage de Dachet
  - o 500 m<sup>3</sup>/h – 220 m HMT – 560 Kw
  - o Entreprise PEME GOURDIN
- Appel d'offre : « alimentation du réseau d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône »

Lot n°1 : Fourniture de canalisations

Lot n°2 : Pose de canalisations

Lot n°3 : Electromécanique des stations de pompage

Lot n°4 : Génie civil des stations de pompage

Lot n°5 : Puits d'exhaure

Lot n°6 : Traversée voie SNCF-A7-RN7

La Commission d'Appel d'Offre a décidé de déclarer infructueux le lot n°5 pour offre inadaptée (1 seule offre et offre supérieure à l'estimatif) et de sursoir à sa décision concernant les autres lots dans l'attente de précisions techniques.